

PROCÈS-VERBAL
«21^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE »
DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-ACADIE
TENUE EN MODE VIRTUEL
LE 29 MARS 2023 À 18H30

Conseil d'administration

Sont présents:

Mme Nathalie Généreux, présidente
Mme Diane Ethier, vice-présidente
M. Benjamin Piquette, secrétaire
M. Sylvain Pominville, Directeur général et secrétaire adjoint

Invitée

Est présente :

Mme Annie Landry, adjointe à la direction générale

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Mme Nathalie Généreux, présidente, souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres et précise qu'il s'agit d'une «assemblée générale annuelle virtuelle» pour la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie.

La présidente déclare que l'assemblée est légalement constituée et ouverte à 18h30 par conférence web.

La présidente mentionne qu'elle agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation et en soutien par :

- Mme Diane Ethier, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de coopération;
- M. Benjamin Piquette, secrétaire du conseil d'administration et président du comité d'audit et de déontologie;
- M. Sylvain Pominville, directeur général et secrétaire adjoint,
- Mme Annie Landry, adjointe à la direction générale.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

La présidente invite les membres à écouter un message enregistré de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, pour les membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles de fonctionnement

Le secrétaire présente les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions lors de cette assemblée tenue en mode virtuel.

Précisions importantes sur les membres

La présidente précise que l'assemblée générale annuelle est réservée exclusivement à ses membres.

La présidente fait la lecture de la définition de membre de plein droit. Elle rappelle que seul le membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, peut proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir et lors de la période de votation de 4 jours prévue après l'assemblée.

2.2 Nomination des scrutateurs

La présidente mentionne que pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs. Elle recommande à l'assemblée de nommer Mme Annie Landry, adjointe à la direction générale et M. Benjamin Piquette, secrétaire du conseil d'administration, à titre de personnes scrutatrices.

Les personnes scrutatrices seront responsables de recueillir les résultats des votes et s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et unanimement résolu de nommer Mme Annie Landry et M. Benjamin Piquette comme personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente invite le secrétaire, M. Benjamin Piquette, à nous faire la lecture de l'ordre du jour.

Le secrétaire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Le procès-verbal a été déposé avec les noms des membres caviardés afin de respecter la protection des renseignements personnels. Puisque vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2022 soit accepté tel que rédigé.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente informe l'assemblée de la composition du conseil d'administration:

- Mme Nathalie Généreux, présidente
- M. Diane Ethier, vice-présidente
- M. Benjamin Piquette, secrétaire
- M. André Lachapelle, administrateur
- M. Jonathan Landreville, administrateur
- Mme Léa-Kim Roy, administratrice
- Mme Marie-Pier Quirouet, administratrice
- M. Benjamin Granger, administrateur
- M. Alexandre Bourgeois, administrateur

Ensuite, la présidente adresse son message sur les principales réalisations de l'année financière 2022 et les orientations que la Caisse s'est fixées.

La présidente remercie chaleureusement les administrateurs, les gestionnaires et les employés sous la direction de M. Sylvain Pominville.

La présidente remercie Mme Léa-Kim Roy pour ses 3 années à titre d'administratrice à la caisse.

La présidente remercie et souligne le travail d'un des piliers de notre caisse. Une page d'histoire qui se tourne avec le départ d'un coopérateur et d'un promoteur des valeurs de Desjardins.

M. André Lachapelle, un homme de cœur et de conviction, un homme qui a su mener notre barque et faire de notre caisse un fleuron important de notre collectivité, de notre région et même du Mouvement Desjardins, au cours de ses 43 dernières années passées, dont 39 ans à la présidence de la caisse.

Elle profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier, M. Lachapelle, pour toutes ces années consacrées à la vie démographique de Desjardins et qu'il sera toujours un Grand Ambassadeur de Desjardins.

Finalement, la présidente remercie nos 6758 membres pour la confiance qu'ils nous témoignent.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente invite le président du comité d'audit et de déontologie, M. Benjamin Piquette, à nous adresser le rapport du conseil d'administration sur la surveillance des règles déontologiques.

Présentation du rapport sur la surveillance des règles déontologiques par le secrétaire.

3.3 Rapport financier

La présidente invite M. Sylvain Pominville, directeur général, à présenter les résultats de la dernière année financière se terminant le 31 décembre 2022.

Avant de présenter les résultats de la caisse, le directeur général invite à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers. Le directeur général présente les résultats de notre grand groupe coopératif auxquels notre caisse contribue.

Également, le directeur général invite à écouter une courte capsule vidéo portant sur nos excellents résultats.

Le directeur général commente la présentation du rapport financier de la caisse.

M. Sylvain Pominville, directeur général, remercie les employés et les administrateurs pour les excellents résultats qui sont le fruit d'un travail collectif.

Le directeur général souligne et salue M. André Lachapelle qui prend, ce soir, une retraite de Desjardins bien méritée.

Également, le directeur général remercie nos membres pour leur confiance envers notre caisse.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente invite la présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de coopération, Mme Diane Ethier, à présenter le rapport de l'engagement de la caisse dans son milieu et de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Avant de présenter les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et des initiatives du milieu, la présidente du comité invite à écouter une courte capsule vidéo.

Mme Diane Ethier informe les membres que la caisse s'est dotée d'un plan d'engagement et de proximité. Les projets soutenus sont en respect avec les priorités d'investissement qui ont guidé l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu. Par la suite, Mme Diane Ethier présente le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Mme Diane Ethier explique que notre engagement dans le milieu démontre clairement que la Caisse prend à cœur le mieux-être de sa communauté et joue un rôle important dans son développement social et économique.

Elle invite les membres à consulter le site internet pour suivre l'évolution de cette politique.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les membres à faire parvenir leurs questions ou leurs commentaires à l'aide de la boîte de dialogue. Voici les questions des membres qui ont été exprimées :

- Pouvez-vous nous expliquer, comment il a été déterminé le pourcentage des excédents qui peut être remis en ristourne ?
- Pourquoi seulement 18k des 86k qui sont votés par les membres à la dernière assemblée générale annuelle, ont été distribués ? C'est moins de 25% !!!

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

La présidente invite les membres à écouter une capsule vidéo sur le versement de la ristourne 2022.

La présidente invite M. Sylvain Pominville, directeur général, à présenter la répartition des excédents annuels recommandée par le conseil d'administration et qui est la plus avantageuse pour l'ensemble des membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

M. Sylvain Pominville, directeur général, présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	2 803 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	10 380 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	13 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	0 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	13 196 k\$
Affectation au FADM	(86) k\$
Affectation à la RRE	(2 824) k\$
Affectation à la réserve générale	(10 286) k\$
Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 609 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

691 786 \$

85 982 \$

FONDS D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

605 804 \$

RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			69 k\$
Épargne et placements		0,58	86 k\$
Fonds			33 k\$
Prêts et marges de crédit			210 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		73 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		34 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$ ³		93 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		7 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			605 k\$

¹ Soignée au vote
en l'Assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Coopératives du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée.

Aucune question des membres sur cette proposition.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente débute en précisant les rôles :

- la présidente agira comme présidente d'élection;
- M. Benjamin Piquette agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, la présidente rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité.

Comme recommandé par les autorités réglementaires qui ont aussi des attentes importantes envers Desjardins.

Rapport du comité de mise en candidature

La présidente informe les membres que conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 16 janvier au 6 février 2023, à 15h, de la façon suivante :

- **Affiches** dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre **microsite**, notre page **Facebook**)

Pour l'assemblée générale de cette année, **3 postes sont à combler** et la caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Profil collectif enrichi Critères recherchés en 2023		
<p>COMPÉTENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication ▪ Expérience membres/clients 	<p>REPRÉSENTATIVITÉ</p> <p>GENRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Femme(s) : 1-2 ▪ Homme(s) : 1-2 <p>GROUPES D'ÂGE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 35-49 ans : 1 ▪ 50-64 ans : 1 ▪ 65 ans et + : 1 	<p>AUTRES CRITÈRES : GÉOGRAPHIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des personnes représentant le secteur de Saint-Jacques

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif:

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : communication et expérience membres/clients.
- 1 ou 2 femmes et 1 ou 2 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature.
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 1 de 35-49 ans, 1 de 50-64 ans et 1 de 65 ans et plus.
- des représentantes et des représentants du secteur de Saint-Jacques

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif. La présidente invite à consulter ce document avant d'exercer votre droit de vote afin de vous permettre de faire des choix éclairés.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La présidente informe les membres que chacune des personnes candidates a été invitée à préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes. Les présentations seront chronométrées et, par souci d'équité envers les personnes candidates.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année. Par ordre alphabétique de nom de famille :

Mme Annie Chevrette
M. Paul Hioba Hioba
Mme Julie Lachapelle
M. Jonathan Landreville

5.2.4 Élection par votation

La présidente d'élection rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente précise aux membres qu'il y a 2 votes distincts à enregistrer après l'assemblée, soit :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes);
- l'élection des membres du conseil d'administration.

La présidente rappelle quelques éléments :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de notre assemblée est possible par le biais du bouton «Mon vote» dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- Toute la documentation de référence est disponible sur le site internet ou sur demande auprès de la Caisse.
- Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet ou AccèsD mobile. Pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton «Mon vote».
- Pour être habiletés à voter, vous devez d'abord être inscrits au service AccèsD.
- Nouveauté cette année ! Les membres qui n'ont pas AccèsD auront la possibilité d'utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la caisse, le jeudi 30 mars, jusqu'à ce vendredi 31 mars 2023.

Ouverture de la période de votation en différé pour les 4 jours

La période de votation débute dès la fin de la présentation de ce soir et sera ouverte pour les quatre prochains jours, soit jusqu'à 23h59, le dimanche 2 avril 2023.

Précisions sur l'annonce des résultats

La présidente précise aux membres sur l'annonce des résultats de vote :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- Dans les 24 à 48 heures, après la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle du 29 mars 2023, à moins d'un vote négatif.
- En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente remercie tous les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle.

La présidente remercie ceux qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée.

La présidente remercie les administrateurs et le personnel pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare l'assemblée levée à 19h44.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, et à la suite des réécoutes de l'assemblée, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes

233 participants au vote.

96.14 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

L'élection des membres du conseil d'administration

Nom des candidats

Mme Annie Chevrette

M. Paul Hioba Hioba

Mme Julie Lachapelle

M. Jonathan Landreville

Les membres ont voté en faveur de Mme Annie Chevrette, Mme Julie Lachapelle et M. Jonathan Landreville.

Les élus aux postes de membres du conseil d'administration, les personnes suivantes pour les 3 postes à combler :

- Mme Annie Chevrette
- Mme Julie Lachapelle
- M. Jonathan Landreville

Félicitations aux nouveaux élus !

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 3 avril 2023, à 15h04.

SECRÉTAIRE

PRÉSIDENTE

BENJAMIN PIQUETTE

NATHALIE GÉNÉREUX